



Le 5 avril 2018

AUX : Membres de Fertilisants Canada
DE : Giulia Brutesco, directrice principale, Normes industrielles

Objet : Code sur la sécurité de l'ANC – Traitement des installations où le NA et l'ANC sont manutentionnés

Fertilisants Canada a publié le nouveau Code de pratique concernant la sécurité de l'ammonitrate de calcium (le Code sur la sécurité de l'ANC), qui sera mis en œuvre en 2019. Le Code sur la sécurité de l'ANC vise l'instauration de pratiques uniformes en matière de sécurité pour la manutention, le transport, l'entreposage et la vente de l'ANC au Canada. À compter du 1^{er} janvier 2019, les sites de distribution et de vente au détail d'ANC pourront planifier l'audit officiel de leur site afin de pouvoir obtenir leur certification. La date limite pour la certification est le 31 décembre 2019.

Fertilisants Canada a reçu un certain nombre de questions au sujet du processus de certification pour les sites qui manutentionnent à la fois du nitrate d'ammonium (NA) et de l'ammonitrate de calcium (ANC). Les renseignements qui suivent contiennent des directives additionnelles à l'intention de ces sites.

Les sites de distribution et de vente au détail qui manutentionnent ou entreposent à la fois du NA et de l'ANC peuvent être admissibles à un audit combiné. Un tel audit accélère le processus d'audit, car il permet d'évaluer conjointement la conformité aux exigences du Code de pratique concernant l'utilisation du nitrate d'ammonium à des fins agricoles (Code sur l'utilisation du NA) et aux exigences du Code sur la sécurité de l'ANC.

En vertu du Code sur l'utilisation du NA, entré en vigueur le 31 décembre 2015, les membres de Fertilisants Canada qui manutentionnent, entreposent, transportent et vendent du NA doivent, comme condition de leur adhésion, obtenir leur certification à la suite d'un audit officiel. Dans le cadre du cycle de deux ans, les audits pour le renouvellement de la certification devront être effectués de nouveau cette année.

Toutefois, comme les exigences relatives à la sécurité sont semblables entre les deux codes, les sites qui manutentionnent du NA et dont la certification décernée en vertu du Code sur l'utilisation du NA est « en règle » pourront se prévaloir d'un audit combiné. Dans de tels cas, les sites qui choisissent de subir leur audit initial prévu par le Code sur la sécurité de l'ANC en même temps que leur prochain audit visé par le Code sur l'utilisation du NA peuvent se prévaloir d'un audit combiné tant qu'il est prévu avant la date limite du 31 décembre 2019 et que la certification visée par le Code sur l'utilisation du NA n'est pas expirée. Pendant le processus d'audit combiné, l'auditeur effectuera des audits ponctuels des exigences matérielles et de la documentation pour les deux produits.

Si un site choisit de ne pas effectuer son audit initial visé par le Code sur la sécurité de l'ANC dans le cadre d'un audit combiné, l'audit devra être effectué au plus tard à la date limite de certification du 31 décembre 2019. Un processus d'audit combiné peut toutefois être entrepris à une date ultérieure dans la mesure où l'audit n'entraîne pas l'expiration de la certification visée par l'un ou l'autre des codes. Ainsi, il pourrait être nécessaire de devancer un audit pour qu'il ait lieu avant le prochain audit prévu.



FERTILIZER CANADA
FERTILISANTS CANADA

907 – 350 Sparks, Ottawa ON K1R 7S8
T (613) 230-2600 | F (613) 230-5142

info@fertilizercanada.ca
fertilizercanada.ca | fertilisantscanada.ca

Pour en savoir davantage sur le processus d'audit, veuillez communiquer avec Anthony Laycock par téléphone au 1-877-236-2972 ou par courriel à manager@awsa.ca.

Veillez agréer nos meilleures salutations.

Giulia Brutesco, ing.
Directrice principale, Normes industrielles

